

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	2
- exclus	0

Date de convocation :

18 juin 2025

Date d'affichage :

18 juin 2025

Date de réunion :

1^{er} juillet 2025

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

Absents excusés :

Chantal DUCHANGE

Alexandra DASSAS

Procurations :

Chantal DUCHANGE à Philippe ALLAIN

Alexandra DASSAS à Hélène MOINET

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent à temps non complet

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération 12 août 2017 autorisant Monsieur le Président de la Caisse des Écoles à procéder aux embauches de personnel nécessaire au bon déroulement de la garderie communale périscolaire ;

Vu l'avis du comité social territorial en date 24 juin 2025

Vu le tableau des effectifs

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM011-DE

Considérant que le budget communal alimente par des subventions d'équilibre le budget de la Caisse des Écoles qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école de Jouy-sur-Eure,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint territorial d'animation de la Caisse des Écoles a souhaité diminuer sa durée hebdomadaire de service à compter du 05 juillet 2025. Il s'agit d'un emploi permanent non complet.

Monsieur le Maire précise que cette modification entraîne une diminution supérieure à 10 % de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de supprimer le poste correspondant dont la durée hebdomadaire est de 32 heures, et de créer simultanément un nouveau poste d'une durée hebdomadaire de 23 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 12 / Contre : / Abstention :

DÉCIDE la suppression, à compter du 05 juillet 2025, d'un emploi permanent à temps non complet de 32 heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint territorial d'animation.

ACCEPTE la création, à compter du 05 juillet 2025, d'un emploi permanent à temps non complet de 23 heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint territorial d'animation.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de publier via l'application dématérialisée de la bourse de l'emploi « emploi-territorial » une déclaration de vacance d'emploi avant sa date d'effet.

PREND NOTE que les membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont entériné cette modification émanant de l'agent lors de la réunion du 05 juin 2025.

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour modifier le tableau des emplois et signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM011-DE

CE Jouy sur Eure

VOTRE SAISINE

Motif de la saisine : Modification de durée hebdomadaire

Dossier n° : 21374

AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme du Procès-verbal de la séance

Le 24 juin 2025

Le Président du Comité Social Territorial.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM011-DE